REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20211110-DC_2021_078

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-078

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'An deux mille vingt et un, le dix du mois de novembre à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, a avenue François Mitterrand à QUILLAN, à la suite de la convocation faite le 4 novembre par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Michel CRESTIA (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Claude RABOUTOU (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (RIVEL), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Incarnation MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby), Georges BENNAVAIL (Val du Faby) et Marc RIVALS (Villefort).

Procurations : Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Anthony CHANAUD (Val du Faby), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault) à Jacques MAMET (Chalabre), Christian SOULA (Espéraza) à Cédric PLICHART (St Jean de Paracol), Elvire ANDREWS (Espéraza) à Georges RAMON (BELVIS), François LACROIX (Espezel) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Didier PARIS (Fontanès de Sault) à Francis SAVY (Mazuby), Alain BONNERY (Nébias) à Yves ANIORT (Granès), Pierre CASTEL (Quillan) à Jacques MANDRAU (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan) à Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) à Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) à Bernard VAQUIE (Camurac)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Éric COUÉ (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Paul Coeffard (Val de Lambronne),

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-200043776-20211110-DC_2021_078

Pyrénées Audoises
Communauté de Communes

Nombre de conseillers en exercice : 83
Présents : 49
Votants : 60

Le conseil,

Vu la délibération DC 2020-077 en date du 30 juillet 2020 portant sur la création de commissions intercommunales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

DÉCIDE de désigner les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission intercommunale Soutien aux associations :

Jean-Jacques Aulombard (Chalabre), Georges Bennavail (Val du Faby), Alain Chanaud (Belvianes et Cavirac), Jacques de la Piquerie (Quirbajou), François Lacroix (Espezel), Denis Maltat (Saint Julia de Bec), Jacques Mamet (Chalabre), Jacky Ondedieu (Coudons), Cédric Plichard (Saint Jean de Paracol) et Alfred Vismara (Cailla).

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 10 novembre 2021

Transmis au représentant de l'Etat,
le 25.11.2021
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi le 25.11.2021

Pour extrait conforme,

Le Président,

François SAVY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES